

# FORMATION EN LIGNE DESTINÉE AU PERSONNEL DES PHARMACIES

JOURNÉE RÉSEAU, LA CHAUX-DE-FONDS,  
LE 23 NOVEMBRE 2023

**DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET  
DE LA COHÉSION SOCIALE (DECS)**  
Office de la politique familiale et de l'égalité



## Formation en ligne destinée au personnel des pharmacies

Prévention des violences dans le couple :  
Détection et orientation des victimes



# Première formation en ligne sur la problématique de la violence dans le couple destinée aux 57 officines du Canton

## Pourquoi ce module de formation ?

- L'officine est **un lieu de proximité, accessible sans rendez-vous**, les victimes de violences dans le couple sont susceptibles de s'y rendre spontanément pour traiter les conséquences physiques ou psychiques de la violence subie.
- Le personnel de pharmacie peut jouer **un rôle clé pour détecter et orienter les victimes vers les prestations d'aide**.



## Le but de la formation



Ces parcours de formation ont pour but de sensibiliser le personnel des pharmacies à la problématique de la violence dans le couple afin de pouvoir :

- **Créer un lien de confiance** suffisant avec les victimes et que ces dernières se sentent autorisées à parler
- Disposer d'outils et de connaissances spécifiques pour **détecter** et **orienter les victimes vers le réseau** pour une prise en charge et un accompagnement optimal

## Les étapes du module



**Acquérir les connaissances de base sur les violences dans le couple**



**Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole DOTIP**



**Valider les acquis et obtenir une attestation de formation postgrade et continue reconnue FPH**

# Acquérir les connaissances de base sur les violences dans le couple

## Quelques exemples des thèmes abordés

- Qui est touché par la violence ?
- Les féminicides en Suisse
- C'est quoi la violence dans le couple ?
- Les différentes formes de violences
- Les périodes à risque
- Les causes
- L'impact sur la santé
- L'impact sur la société
- Les violences comme facteur de risques de pathologies chroniques



# Acquérir les connaissances de base sur les violences dans le couple



Les violences dans le couple sous l'angle de faits et des chiffres en quelques clics



1 femme sur 5 subit des violences physiques et/ou sexuelles

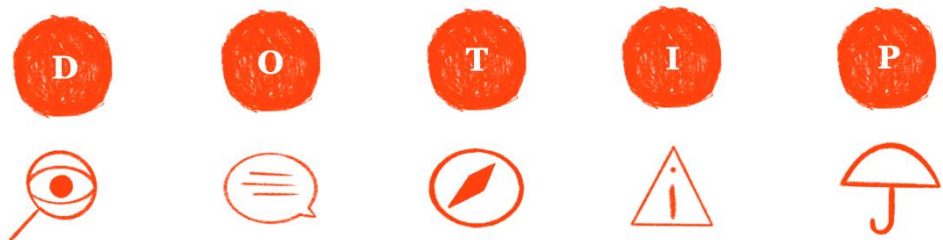


2 femmes sur 5 subissent des violences psychologiques



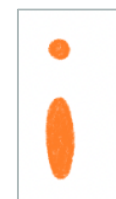
de la part de leur conjoint au cours de leur vie

## Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole DOTIP



L'acronyme DOTIP fait référence aux 5 étapes clés lors d'une **intervention auprès d'une victime ou d'un.e auteur.e de violences dans le couple.**

- Initialement conçu pour les médecins, ce protocole a été adapté pour tous professionnel-le-s travaillant en relation avec des personnes victimes de violences dans le couple et spécifiquement pour les pharmaciens-ne-s.



Dans la mesure où elles sont faciles d'accès, les pharmacies sont en première ligne pour **détecter activement (D)** et poser des questions (D), **offrir leur soutien (O)** et **orienter les patientes vers le réseau (T)**. Leur rôle est donc plus particulièrement important dans ces 3 étapes.



# Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole DOTIP



**détecter les violences en officine est nécessaire pour deux raisons :**

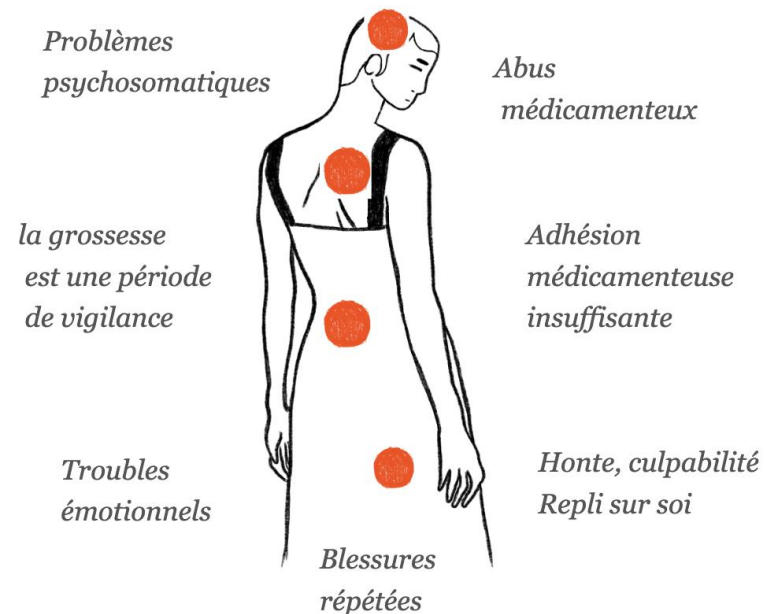


**Les signaux d'alarmes sont nombreux et non spécifiques**

Initialement conçu pour les médecins, ce protocole a été adapté pour tous professionnel-le-s travaillant en relation avec des personnes victimes de violence dans le couple et spécifiquement pour les pharmaciens-ne-s.

**Les femmes ne parlent pas spontanément des violences subies**

Le module enseigne les bonnes questions qu'il faut oser poser pour détecter des violences subies.



## Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole DOTIP



**Offrir un message de soutien**



- Etre disponible
- Suggérer avec empathie
- Accueillir la personne
- Recevoir les paroles
- Condamner les actes de violences

**Refuser de prendre  
position revient  
indirectement à  
cautionner la violence**

## Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole **DOTIP**



**rier (selon le degré d'urgence de la prise en charge) et orienter vers les structures adaptées à la situation**



Les informations obtenues sont documentées et les professionnel.le.s de santé orientent vers les membres du réseau en fonction du degré d'urgence, des besoins de la personne et de ses souhaits.

**La Police**

**Services  
d'urgences**

**Centre LAVI**

**Centre d'accueil**

## Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole DOTIP



### **Inform**er la patiente de ses droits car la loi interdit la violence dans le couple



Les pharmacien-ne-s **informent la patiente de ses droits** et des structures adaptées

- La victime peut demander à la justice civile d'interdire à l'auteur.e de l'approcher, de prendre contact avec elle par téléphone ou par voie électronique. Une expulsion peut également être requise par la victime, et même prononcée de manière immédiate par la police en cas de crise. Cette expulsion immédiate peut atteindre une durée de 30 jours selon la loi vaudoise.



Le canton a développé de nombreuses documentations à disposition des victimes de violences dans le couple. L'association Violence Que Faire propose aussi un podcast de sensibilisation

## Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole DOTIP



### Protéger et prévenir les récurrences



**La victime de violences dans le couple n'est pas toujours prête** à contacter le service spécialisé approprié.

L'intervenant peut être amené à

Evaluer le risque de récurrences et la sécurité de la victime et/ou celle de ses enfants.

Proposer un plan de sécurité à la patiente en fonction de sa situation



La personne victime de violences court le maximum de risques d'être tuée lorsque son ou sa partenaire prend conscience de l'imminence ou de la réalité d'une rupture. La période qui précède ou suit une séparation doit donc faire l'objet d'une attention particulière.

## Validation des acquis **en ligne**

**Un quiz est proposé à la fin de chaque module**

- Les participant-e-s seront invite-é-s à répondre sous l'angle du rôle du ou de la pharmacien.ne ainsi qu'en terme d'impacts pour la victime

**Après chaque quiz, le.la participant.e obtient une clé comme symbole d'acquisition de compétences**



## Obtention de l'attestation de formation postgrade et continue pharmaceutique

**Le parcours de formation en ligne donne le droit à une attestation 25 points FPH à condition de :**

- Effectuer l'intégralité de la formation en ligne.
- Faire les quiz et obtenir un score d'au moins 80%
- Remplir le questionnaire d'évaluation proposé à la fin de la formation

